

Charte d'entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable

Les entreprises qui adhèrent à la présente charte s'engagent à suivre et à promouvoir une démarche de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). En complément au respect des lois, cet engagement porte sur toutes les activités et tous les domaines qui peuvent apporter une valeur ajoutée à la société dans son ensemble. Il s'inscrit dans la logique du développement durable.

Afin de répondre aux besoins et attentes de leurs parties prenantes (législateur, collaboratrices et collaborateurs, clientes et clients, actionnaires, fournisseurs, riverains,...) les entreprises adhérant à la présente charte intégreront dans leurs pratiques de management les quatre dimensions de la RSE reprises ci-dessous :

La dimension économique

En exerçant son activité économique, l'entreprise socialement responsable cherchera à créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. En assurant la pérennité de son activité économique, en fournissant des biens et des services de qualité, en respectant les règles de déontologie et de bonne gouvernance, elle contribue au développement durable de la société..

L'entreprise s'engage à

- Respecter le droit des affaires et lutter contre toute pratique abusive et toute forme de corruption
- Proposer une offre de biens et de services apportant une valeur ajoutée forte à la société (écotechnologie, soutien de l'économie locale, développement de services de proximité, recherche et innovation, ...)
- Gérer son activité avec pour objectif de créer, de préserver et de développer ses emplois et son capital humain à long terme
- Favoriser la satisfaction de ses clients et rester à l'écoute de leurs attentes et remarques dans un souci d'amélioration continue
- Instaurer et entretenir avec ses fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques et équitables.

La dimension sociale

L'entreprise signataire veillera au respect de l'individu et de son entourage. Elle s'assurera du bon respect du code du travail et sera attentive à ce que ses partenaires, fournisseurs ou sous-traitants soient en conformité avec les standards sociaux nationaux et internationaux (droits de l'Homme, travail des enfants,...).

L'entreprise s'engage à

- Respecter les règles du code de travail en termes d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail
- Favoriser le parcours professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs tout au long de leur carrière et valoriser leurs compétences et leur développement
- Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution professionnelle de ses collaboratrices et collaborateurs
- Promouvoir le bien-être au travail
- Sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs à la préservation de leur capital santé (tabagisme, nutrition, sports...)

- Favoriser et faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale
- Favoriser la cohésion au sein de l'entreprise en créant et entretenant le dialogue social
- Sélectionner ses partenaires, fournisseurs ou sous-traitants également selon des critères sociaux, comme ceux promus par le commerce équitable.

La dimension environnementale

L'entreprise signataire veillera à respecter et à protéger l'environnement.

L'entreprise s'engage à

- Minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement en maîtrisant ses consommations d'eau, d'énergie et de matières premières, en limitant sa production de déchets et en favorisant leur valorisation et leur recyclage
- Sélectionner ses partenaires, fournisseurs et sous-traitants également à partir de critères écologiques (bonnes pratiques environnementales et/ou offres de biens et services bénéfiques à l'environnement)
- Encourager ses collaboratrices et collaborateurs à se rendre au travail par des modes de transport respectueux de l'environnement (transports publics, covoiturage, vélo, navettes de ramassage, ...).

La dimension société civile – vie locale

L'entreprise signataire veillera à jouer un rôle citoyen en soutenant la société civile et en favorisant la cohésion sociale.

L'entreprise s'engage à

- Réaliser ses activités dans le respect de la culture du pays et des régions dans lesquelles elle est présente
- Contribuer au développement local notamment en s'engageant dans des programmes d'action de solidarité, de mécénat et de soutien matériel, en ressources humaines ou en savoir-faire
- Favoriser la participation de ses collaboratrices et collaborateurs à des programmes humanitaires et de soutien à la société civile
- Préserver, soutenir et faire vivre le patrimoine culturel, historique, linguistique, artistique du pays.

Nom de l'entreprise signataire: _____

Fait à _____ le _____

Prénom, nom: _____

Fonction: _____

Signature: _____

Initiateurs et premiers signataires de la charte:

Arcelor Mittal • Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg • Cargolux • Confédération Caritas Luxembourg • SES GLOBAL, en collaboration avec ADT-Center